Résoluo Copropriété

Protection Juridique

Fiche Prise en charge 2023

Pour tout litige déclaré durant l'année civile 2023, nous prenons en charge les frais et honoraires d'avocat (secrétariat, déplacement et photocopie compris) à hauteur des montants ci-dessous.
Les montants TTC sont établis selon une TVA à 20 % ; ils peuvent varier selon le taux en vigueur au jour de la facturation.

		HT	TTC	HT	TTC	
Assistance	■ Garde à vue	1 275 €	1 530 €	2 550 €	3 060 €	Pour l'ensemble des interventions
	■ Expertise	457,50 €	549 €	915 €	1 098 €	Par réunion, y compris rédaction et réponse aux dires
	■ Mesure d'instruction	484,17 €	581 €	968,33 €	1 162 €	Pour l'ensemble des interventions
	■ Recours pré-contentieux en matière administrative et fiscale	651,67 €	782 €	1 303,33 €	1 564 €	Pour l'ensemble des interventions
	■ Commissions administratives et disciplinaires	651,67 €	782 €	1 303,33 €	1 564 €	Par décision
	■ Démarches amiables n'ayant pas abouti à une transaction	381,67 €	458 €	763,33 €	916 €	Par litige, consultations comprises
	■ Démarches amiables ayant abouti à une transaction	764,17 €	917 €	1 528,33 €	1 834 €	Par litige, consultations comprises
	■ Transaction en phase judiciaire ayant abouti à un protocole d'accord (y compris médiation ou conciliation, sauf en matière prud'homale)	Montant couvert pour une procédure menée à terme devant la juridiction concernée				Par litige
Première instance	■ Référé ■ Requête	778,33 €	934 €	1 556,67 €	1 868 €	Par ordonnance
	■ Tribunal de police sans constitution de partie civile de l'assuré	457,50 €	549 €	915 €	1 098 €	Par litige
	■ Tribunal judiciaire ■ Tribunal de commerce ■ Tribunal administratif	1 302,50 €	1 563 €	2 605 €	3 126 €	Par litige
	■ Conseil de prud'hommes : - bureau de conciliation - bureau de conciliation et bureau de jugement (si la conciliation n'a pas abouti)	 651,67 € 1 305 €	 782 € 1 566 €	 1 303,33 € 2 610 €	 1 564 € 3 132 €	 Par litige Par litige
	■ Commission d'Indemnisation des Victimes d'Infractions, après saisine du Tribunal correctionnel ou de la Cour d'assises, ou suite à protocole d'accord avec le Fonds de Garantie Automobile	381,67 €	458 €	763,33 €	916 €	Par litige
	■ Cour d'assises	2 191,67 €	2 630 €	4 383,33 €	5 260 €	Par litige, consultations comprises
	■ Autres juridictions (y compris juge de l'exécution)	967,50 €	1 161 €	1 935 €	2 322 €	Par litige
Appel	■ En matière pénale	1 019,17 €	1 223 €	2 038,33 €	2 446 €	Par litige
	■ Autres matières	1 302,50 €	1 563 €	2 605 €	3 126 €	Par litige
Hautes juridictions	■ Cour de cassation ■ Conseil d'Etat ■ Cour de justice de l'Union Européenne	3 480 €	4 176 €	6 960 €	8 352 €	Par litige, consultations comprises

Montants x 2
avec l'option
Doublement de la prise en charge financière

AXA PJ RESOLUO COPROPRIETE FICHE PRISE EN CHARGE 01 2023 - Document non contractuel.

Juridica, la filiale spécialisée en assurance de protection juridique d'AXA France. Siège social : 1 place Victorien Sardou 78160 Marly-le-Roi. S.A. au capital de 14 627 854,68 € immatriculée au registre du commerce et des sociétés sous le numéro 572 079 150 R.C.S. Versailles. TVA intracommunautaire n° FR 69 572 079 150.
Entreprise régie par le code des assurances.